COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date: 25 septembre 2023

Objet: Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) -

Approbation du programme d'actions PAEN de l'Ouest Roannais 2023-2027

N° 2023-09-25/04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice: 22

Présents: 18

Votants: 21

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absent: M. Salim DJELLAB.

<u>Absents excusés</u>: Mme Muriel MARCELLIN, M. Dominique MUZELLE et Mme Céline JANDARD. <u>Procurations</u>: Mme Muriel MARCELLIN à M. Christophe REGNY, M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE et Mme Céline JANDARD à M. Jean-Pierre SAPT.

Date de convocation du Conseil municipal: 18 septembre 2023

Secrétaire de séance : M. Robert MATTONI.

Monsieur Christophe REGNY, Conseiller, rappelle que le Département met en œuvre une politique de Protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN). Cet outil permet de protéger les terres agricoles et naturelles pour conserver une activité agricole pérenne et fonctionnelle ainsi que des espaces naturels et des paysages de qualité.

Le PAEN est instauré avec l'accord des communes concernées et après avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le PAEN de l'Ouest Roannais a été approuvé en 2016. Il comprend un périmètre de protection de 10 013 ha, répartis sur les onze communes de : Ambierle, Lentigny, Pouilly les Nonains, Renaison, St Alban les Eaux, St André d'Apchon, St Haon le Châtel, St Haon le Vieux, St Jean St Maurice sur Loire, Villemontais et Ouches.

Par délibération n° 2015-06-23/06 en date du 23 juin 2015, la Commune de Renaison a approuvé la surface proposée en périmètre PAEN s'élevant à 848 hectares sur une surface communale totale de 2 304 hectares et donné son accord sur le projet de programme d'actions. Celui-ci s'est conclu en 2021.

Un nouveau programme d'actions pour les années 2023 à 2027 a été élaboré et le projet a été validé par les membres du comité de pilotage lors de la réunion du 28 mars 2023.

Ce programme se compose de 16 fiches actions afin de répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture viable, vivable et durable ;
- Améliorer la situation foncière des exploitations agricoles ;
- Améliorer et développer la relation agriculteurs-citadins ;
- Mobiliser les acteurs du projet et favoriser une synergie avec les autres politiques publiques pour l'émergence d'une dynamique locale autour de ces enjeux.

Pour faire suite à la demande du Président du Département de la Loire, formulée par courrier du 8 juin 2023 et conformément à l'article R.113-25 du code de l'urbanisme, Monsieur Christophe REGNY invite le Conseil municipal à se prononcer sur le programme d'actions.

Vu les articles L. 143-2, R. 143-1, R. 143-2 et R.113-25 du code de l'urbanisme ;

Vu la loi relative au développement de Territoires Ruraux n° 2005-157 du 23 février 2005 et son décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006 ;

Vu la délibération n° 2015-06-23/06 en date du 23 juin 2015 portant sur l'approbation du projet de périmètre et du programme d'actions du PAEN ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Donne son accord sur le projet de programme d'actions tel que présenté.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Renaison, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance, Robert MATTONI Le Maire,

Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20230925-2023-09-25_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023

Affichage 28/09/2023

Le Maire, Laurent BELUZE

